



1071 Saint-Saphorin, le 23 septembre 2013

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 328

Demande de crédit pour l'entretien du ruisseau de la Salenche, en collaboration avec la commune de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le ruisseau de la Salenche nécessite un entretien, afin d'éviter un débordement.

En effet, une couche de tuf recouvre le lit dudit ruisseau et les radiers et murs nécessitent des réfections par endroits.

Il s'agit de travaux partiellement subventionnés par l'Etat de Vaud, sur le radier et les pieds de murs, jusqu'à une hauteur hydraulique de 50 cm. Le pourcentage reste à définir (56% avaient été pris en charge lors des derniers travaux de ce type). Au-delà de 50 cm de hauteur, les frais sont à charge des propriétaires des murs.

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit pour le financement des interventions suivantes (liste non exhaustive) :

- Défrichage à l'amont du chemin des Pedances ;
- Coupe d'arbre dans le lit ;
- Curage et enlèvement du tuf ;
- Réfection des radiers et des pieds des murs ;
- Purge et amélioration des chutes ;
- Enlèvement de la mousse et des éventuels buissons.

Le ruisseau étant situé à la frontière entre Saint-Saphorin et Chardonne, la préparation du présent préavis a été faite de concert entre nos deux communes. La répartition des coûts a été fixée à 50% à charge de chaque commune.

Par mesure de simplification, il a été convenu que la gestion du chantier et du financement sera assurée par Saint-Saphorin. Un décompte sera établi à l'issue des travaux et une facture transmise à la commune Chardonne, en accord avec son Municipal-délégué, M. Michel Jaccoud.

Les coûts hors taxes se décomposent comme suit :

Installation de chantier	CHF	550.00
Travaux de génie civil	CHF	26'332.00
Divers et imprévus	CHF	3'100.00
Direction des travaux, décomptes	CHF	2'000.00
Total HT arrondi	CHF	32'000.00

Part à charge de la commune (50%) CHF 16'000.00

En cas d'acceptation du présent préavis par votre Conseil, les travaux seront effectués cet automne, après les vendanges.

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 32'000.- pour l'entretien du ruisseau de la Salenche, en collaboration avec la commune de Chardonne ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

M. Gilles Guex, Municipal, se tient à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

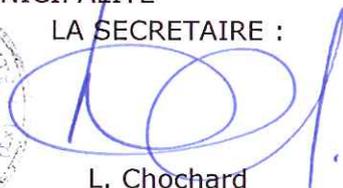
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :

LA SECRETAIRE :


G. Vallélian




L. Chochard